

DELIBERATIONS

COMMISSION DE L'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 6 novembre

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Yates, Leclaire, Robillard, David et DeSerres, membres de la Commission, et MM. les échevins Clearihue, Lévesque, Giroux et J. B.-A. Martin.

Sont aussi présents certains membres du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Grâces et certains électeurs propriétaires de cette municipalité, à savoir: M. le maire Trenholme, MM. les échevins J.-L. Brodie, Dugald Macdonald et Alphonse Décarie, et MM. L.-A. Picard, I.-L. Lafleur, A.-F. X. Beaudry, Charles Chaput, Georges Marcil, Benjamin Décarie, Alfred Décarie, E.-A. Sentenne, Joseph Prud'homme, Raphaël Desforges, Eugène Desjardins et Théo. Décarie.

M. le président ayant demandé aux personnes présentes si quelques-unes d'entre elles avaient été déléguées officiellement par le Conseil de Notre-Dame-de-Grâces, le maire de cette ville déclare que ledit Conseil n'a adopté aucune résolution à cet effet et qu'aucune délégation n'a été chargée de rencontrer la Commission d'Annexion.

M. L.-A. Picard donne alors lecture d'une requête signée par certains électeurs propriétaires de Notre-Dame-de-Grâces, demandant à la Cité de Montréal de prendre les mesures nécessaires à l'annexion de ladite municipalité à la Cité de Montréal.

Le secrétaire de la Commission ayant lu la requête d'un certain nombre de propriétaires de Notre-Dame-de-Grâces, soumise à la dernière séance de la Commission, et M. l'échevin Brodie ayant déclaré que quelques-uns des signataires de ladite requête n'étaient pas propriétaires, M. le président fait l'appel des noms et, de l'aveu de tous les électeurs propriétaires présents, il est admis que tous les signataires, moins un, sont électeurs propriétaires.

M. L.-A. Picard énumère les raisons qui ont motivé l'envoi au Conseil municipal de Montréal de la requête plus haut mentionnée et parle en faveur de l'annexion à Montréal de la totalité du territoire de Notre-Dame-de-Grâces; M. l'échevin D. Macdonald abonde dans le même sens.

M. Georges Marcil se déclare en faveur de l'annexion à Westmount d'une partie de la ville de Notre-Dame-de-Grâces; M. le maire Trenholme et M. l'échevin Décarie approuvent l'attitude prise par ledit M. Marcil.

M. Charles Chaput pose aux membres de la Commission et aux contribuables de Notre-Dame-de-Grâces certaines questions auxquelles répondent le président de ladite Commission et le maire Trenholme.

Etant soulevée la question du service des tramways, advenant l'annexion, M. le président donne communication d'une opinion du Département en Loi à ce sujet, relativement à Notre-Dame-des-Neiges, laquelle opinion déclare que, en vertu de la clause 43 du règlement No 210, la Cité de Montréal a le droit de changer et de modifier les circuits déjà établis et d'ordonner l'établissement de nouvelles routes.

En réponse à une question posée par certains contribuables de Notre-Dame-de-Grâces, M. le président déclare que, dans le cas de l'annexion à la Cité de Montréal d'aucune des municipalités suburbaines, le nombre des licences de buvettes, en vertu de l'Acte des Licences, reste ce qu'il était avant l'annexion et que, du reste, la question est du ressort de la Législature provinciale.

M. le président donne communication de certains extraits des procès-verbaux du Conseil de Notre-Dame-de-Grâces, desquels il appert que ledit Conseil a, le 8 juillet dernier, refusé de se rendre à la demande de certains propriétaires

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of November

Present: Ald. Lavallée, chairman, Yates, Leclaire, Robillard, David and DeSerres, members of the Committee, and Ald. Clearihue, Lévesque, Giroux and J. B. A. Martin.

There were also present certain members of the municipal council of Notre-Dame-de-Grâces, as well as electors who are proprietors in the said municipality, to wit: Mayor Trenholme, Ald. J. L. Brodie, Dugald Macdonald and Alphonse Décarie, and Messrs. L. A. Picard, J. L. Lafleur, A. F. X. Beaudry, Charles Chaput, George Marcil, Benjamin Décarie, Alfred Décarie, E. A. Sentenne, Joseph Prud'homme, Raphael Desforges, Eugène Desjardins and Théo. Décarie.

The chairman having asked those present if any of them had been officially delegated by the council of Notre-Dame-de-Grâces, the Mayor of the said town stated that the said council had adopted no resolution to that effect; and that no delegation had been appointed to meet with the Annexation Committee.

Mr. L. A. Picard then read a petition from a certain number of proprietors of Notre-Dame-de-Grâces, asking the City of Montreal to take the necessary steps for the annexation of said municipality to the City of Montreal.

The secretary of the Committee having read the petition of a certain number of proprietors of Notre-Dame-de-Grâces, which was submitted at the last meeting of the Committee, and Ald. Brodie having stated that some of the signers of said petition were not proprietors, the chairman then read out the names. From the statements of the proprietors and electors who were present at the meeting, it was shown that all the signers, except one, were electors as they were proprietors.

Mr. L. A. Picard stated the reason why the above mentioned petition was sent to the City Council of Montreal, and spoke in favor of the annexation to Montreal of the whole territory of Notre-Dame-de-Grâces. Ald. D. Macdonald voiced the same opinion.

Mr. George Marcil stated he was in favor of annexing to Westmount a portion of the town of Notre-Dame-de-Grâces; mayor Trenholme and Ald. Décarie approved of Mr. Marcil's attitude.

M. Charles Chaput put to the members of the Committee, and to the ratepayers of Notre-Dame-de-Grâces, certain questions which were answered by the chairman of the Committee and by mayor Trenholme.

The question of car service having been brought up, if annexation was approved of, the chairman read an opinion of the Law Department in this connection, concerning Notre-Dame-des-Neiges, said opinion stating that, in view of Clause 43 of by-law No 210, the City of Montreal has the right to change and modify circuits already established and order new routes.

Replying to a question put by certain ratepayers of Notre-Dame-de-Grâces, the chairman stated that, in case of annexation to the City of Montreal, of any of the suburban municipalities, the number of saloon licenses, in virtue of the License Law, remained the same as it was before annexation; and that, besides, the question was one solely within the jurisdiction of the provincial Legislature.

The chairman communicated certain extracts from the minutes of the Council of Notre-Dame-de-Grâces, from which it appeared that the said council had, the 8th of July last, refused to comply with the demand of certain proprietors of said municipality, which asked that a delega-